Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 20/05/2026

SOCIETE PUR ALIMENT Pur Aliment SARL rappelle Pesto Ail des Ours



- Noms des modèles ou références concernés : **Pesto Ail des Ours 165 g**
- Marque : **Bio Verde**
- **GTIN 4000915102574 Lot 296906 Date limite de consommation 12/07/2026**
- Conditionnements : **Pot en verre de 165 g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 06/05/2026 au 12/05/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Magasins bio**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de corps étrangers => des petits morceaux de plastique bleus et durs retrouvés dans le produit. Ils proviennent probablement d'une caisse contenant l'ail des ours.**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)**
- Description complémentaire du risque : **En raison du risque de blessures/effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé de ne pas les consommer des produits appartenant au lot décrit ci-dessus.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 12 juillet 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0388098098**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre